

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 68 (1917)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Affaires de la société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le justifier par des raisons sérieuses. L'Office central forestier aura, en effet, à fournir un travail pratique qui contribuera à relever le rendement économique de nos forêts et ainsi sera utile à tout le pays. On sait quelle est l'importance énorme de l'agriculture chez nous et quel rôle bienfaisant le Secrétariat agricole a joué dans son développement. Nous demandons que la Confédération qui a aidé ce dernier, veuille bien aussi donner son appui à l'Office forestier.

Nos forêts protectrices avec leurs dispendieux travaux de défense, leurs boisements et leurs installations de transport coûtent chaque année de grandes sommes à la caisse fédérale. D'autre part, voilà plusieurs décades que l'on fait d'excellent travail pour augmenter la production ligneuse. Mais quelque chose nous a manqué jusqu'ici, c'est les moyens d'utiliser le plus rationnellement possible les produits de la forêt. L'intervention de la Confédération dans ce domaine est désirable; elle est possible en soutenant énergiquement l'Office forestier central. Nous ne doutons pas que l'inspecteur forestier fédéral en chef saura défendre notre cause et nous osons croire qu'une subvention fédérale pourra être accordée.

Messieurs! Nous croyons vous avoir montré l'importance de l'Office forestier central et la nécessité de sa création. Et nous osons espérer que rien ne viendra entraver sa réalisation. Courage donc et en avant vers un nouveau progrès de notre économie forestière nationale!

(Traduit par H. B.)

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Rapport du comité pour l'année 1916/1917.

*Messieurs et chers collègues,*

Permettez-moi, conformément à la tradition, de vous donner dès le début du rapport annuel pour l'exercice 1916/1917 quelques indications relatives au mouvement de notre effectif.

L'année dernière, à pareille époque, nous étions 319 membres inscrits. Dès lors, onze membres nouveaux ont été reçus, mais les démissions et les décès ramènent notre effectif à 322. L'augmentation n'est donc que de trois membres.

De nos 9 membres honoraires, deux résident en Suisse et sept à l'étranger.

Des 313 membres ordinaires, 304 sont domiciliés en Suisse et 9 à l'étranger.

Parmi les membres décédés, nous rappelons ici les noms de *Franz Oswald*, depuis 1901 gérant du 1<sup>er</sup> arrondissement schaffhousois, décédé à l'âge de 55 ans.

*Hieronimus Seeli*, ancien inspecteur forestier à Glaris, où il fut en fonction de 1878 à 1904, date à laquelle il avait démissionné. Nous devons un souvenir reconnaissant à cet homme qui, durant plus d'un quart de siècle, lutta avec énergie pour le développement de la sylviculture et la sauvegarde de la forêt dans un des cantons où l'opposition forestière fut la plus violente et la plus tenace.

*Ch. Fenk*, forestier à St-Gall, puis attaché au bureau de statistique forestière fédérale.

Nous avons perdu deux membres d'honneur:

Le *colonel Ulrich Meister*, pendant 40 ans „Forstmeister“ de la ville de Zurich, écrivain forestier de talent, sylviculteur émérite; il s'était surtout fait un nom dans les questions relatives au transport des bois et à l'utilisation industrielle des produits de la forêt.

Le D<sup>r</sup> *Hermann von Fürst*, mort à l'âge de 80 ans. Pendant 32 ans, il professa à l'école forestière d'Aschaffembourg, dont il était le directeur. Il fut pendant 15 ans rédacteur du „Forstwissenschaftliches Zentralblatt“. Il était depuis 1907 membre d'honneur de notre société.

\* \* \*

Durant l'exercice écoulé, nos dépenses se sont élevées à 6801,82 francs, contre fr. 5706,13 de recettes, laissant ainsi un déficit de fr. 1095,62.

Grâce au solde de fr. 3652,26 restant disponible à la fin du dernier exercice, ce trou a pu être comblé, mais l'actif est réduit à fr. 2556,57. Il sera vraisemblablement absorbé — ou peu s'en faut — durant l'exercice qui commence.

Le capital du Fonds de Morsier s'élève aujourd'hui à fr. 9322,60.

Nous renonçons à vous faire des propositions pour l'emploi de ce fonds, étant donné la situation actuelle et le fait que les agents forestiers sont dans l'impossibilité d'entreprendre maintenant des travaux spéciaux, absorbés qu'ils sont par les exigences de leur service civil et pour plusieurs par les exigences du militaire.

Il s'est vendu dans le courant de l'année: 98 exemplaires des „Forstliche Verhältnisse“ de Flury, et de la „Suisse forestière“, dont 17 directement par la Société, 40 par la librairie Beer, 41 par la librairie Payot. Il nous reste en tout encore 1349 exemplaires de cet ouvrage qui s'écouleront sans doute peu à peu. Sans la guerre, ils auraient certainement trouvé acquéreur à l'étranger.

Le compte de cette publication présente aujourd'hui un solde actif de fr. 442,18.

\* \* \*

Votre comité a tenu 4 séances durant l'année.

1° Son premier soin a été de donner à la question de la création d'une sécherie fédérale de graines forestières la suite décidée par l'assemblée générale de Zurich. 500 exemplaires du rapport de M. le prof. Engler ont été imprimés. De ce nombre, 50 ont été envoyés au Conseil fédéral, 300 à la Chancellerie fédérale pour être distribués aux membres du Conseil national et au Conseil des Etats; les membres de la commission de gestion des deux Conseils en ont reçu chacun directement un exemplaire.

Nous savons que la question est actuellement à l'étude et en bonne voie de solution. M. le prof. Engler a été chargé de préparer un rapport détaillé sur l'installation et l'organisation projetées. Soit M. le chef du Département fédéral de l'intérieur, soit l'inspecteur fédéral en chef des forêts, M. Decoppet, vouent à cette affaire toute la sollicitude qu'elle mérite.

2° A deux reprises, dans le courant de l'année, nous avons eu l'occasion de transmettre à l'autorité fédérale des vœux relatifs à diverses questions à l'ordre du jour.

Une première fois, nous lui avons demandé de bien vouloir examiner la possibilité de réduire en Suisse la consommation du papier, spécialement de celui destiné aux journaux, afin d'arriver à réduire fortement à l'avenir les quantités de bois de râperie à fournir par les forêts suisses.

Une autre fois, nous sommes intervenus pour exposer à l'autorité fédérale l'urgence qu'il y aurait, en vue de la préparation des bois de feu, à licencier les bûcherons mobilisés si l'on voulait conjurer la crise qui sévit actuellement.

Ces deux questions trouveront sans aucun doute une solution sensiblement conforme aux vœux que nous avons présentés.

3° Par l'intermédiaire obligé de l'inspection fédérale des forêts nous avons pu faire remettre à tous les gouvernements cantonaux un exemplaire de l'intéressante brochure de notre collègue, M. Flury, sur la question des caisses de réserve forestière. Nous espérons qu'elle trouvera bon accueil, d'autant plus que le Conseil fédéral défend le même principe et prévoit la création de caisses de réserve pour amortir les coupes extraordinaires rendues nécessaires en vue de ravitailler le pays en bois de feu.

4° Grâce à la complaisance de M. le prof. Badoux, nous avons pu enfin trouver, cette année, un endroit où déposer et conserver les archives de la Société suisse des forestiers qui ne sont pas bien précieuses encore, mais renferment quelques numéros intéressants, entre autres des albums de photographies, où plusieurs des vétérans de 1917 figurent comme jeunes candidats imberbes de 20 ou de 30 ans. Ces trésors sont aujourd'hui en sécurité dans une armoire de la salle des collections de la nouvelle école forestière. Les intéressés pourront y aller contempler

leur image. Le comité se propose d'y déposer dorénavant, à intervalles réguliers, les archives des années écoulées.

5° Le sort réservé au monument de notre vénéré professeur Landolt, à la suite des transformations opérées au bâtiment de l'école forestière, a attiré l'attention de votre comité.

Il a eu à ce sujet une conférence sur place avec le président du conseil d'école, M. le Dr Gnehm et avec l'architecte du bâtiment, M. le prof. Gull, conférence à laquelle assistaient aussi MM. les professeurs Felber et Badoux.

Votre comité aurait désiré voir maintenir le monument dans sa silhouette et dans son aspect primitifs sur l'emplacement qui lui avait été réservé, c'est-à-dire devant la façade principale du bâtiment de l'école, le long de la Rämistrasse.

L'architecte ayant déclaré que depuis l'élargissement de la Rämistrasse et l'avance du front du bâtiment, l'emplacement primitif était devenu trop étroit, nous avons renoncé à réclamer cette remise en place et nous sommes déclarés d'accord avec l'emplacement proposé, soit un rond-point à aménager du côté de la rue de l'Observatoire. Le monument serait replacé sur son ancien socle, qui serait surélevé et sur lequel on rétablirait l'inscription qui s'y trouvait primitivement.

Il a été au reste entendu avec M. le président du Conseil d'école que si l'emplacement qui nous avait paru le plus favorable — soit en avant de la façade principale du bâtiment de l'école — venait une fois ou l'autre à être utilisé pour y édifier un monument, la Société suisse des forestiers était fondée à revendiquer le droit de priorité qu'elle n'avait abandonné que pour satisfaire aux raisons d'esthétique invoquées par M. Gull.

6° Le résultat des études et des propositions du comité d'action que vous aviez désigné en 1911 pour étudier la motion Engler, va vous être présenté et faire l'objet de vos délibérations; nous n'avons donc pas ici à en faire spécialement mention.

Espérons que les décisions que vous prendrez contribueront au développement de la sylviculture suisse et contribueront aussi à rehausser l'estime et la considération que les forestiers revendiquent pour leur profession et pour eux-mêmes.

Les circonstances actuelles sont favorables; les services rendus au pays par la forêt dans la crise actuelle sont incontestables et incontestés.

C'est à nous qu'il appartient de faire en sorte que la sylviculture et les sylviculteurs bénéficient dans la plus grande mesure possible de cet état de choses. Le comité d'action nommé en pleine paix n'a pas de meilleur collaborateur que l'état de fait résultant de la guerre et de ses répercussions sur notre pays.

\* \* \*

Je suis sûr d'être votre interprète à tous en terminant, si je profite du rapport annuel pour adresser à M. le prof. Felber, qui se retire,

l'hommage reconnaissant des forestiers suisses et leurs meilleurs vœux pour une longue et heureuse retraite. Né en 1849, M. le prof. Felber commença sa carrière forestière comme géomètre et forestier dans le canton de Lucerne, où il resta trois ans. Pendant deux ans, il fonctionne ensuite comme gérant des forêts de la Corporation schwyzoise de l'Oberallmeind. Puis il suivit pendant un semestre les cours de l'école forestière de Nancy en 1876/1877. Il en revient pour occuper les fonctions d'inspecteur forestier cantonal des deux demi-cantons d'Appenzell qui s'unissent pour l'occasion. Mais en 1880 une nouvelle scission entraîne le maintien de M. Felber comme inspecteur cantonal d'Ausser-Rhoden seulement. Il quitte ces fonctions en 1880 pour prendre la gérance des forêts de la ville de Winterthur où il reste jusqu'en 1893, année où le Conseil fédéral l'appelle comme professeur à l'école forestière de Zurich. C'est donc une carrière publique extraordinairement bien remplie qui se termine ainsi et M. le prof. Felber peut prendre son repos en jetant avec satisfaction un regard en arrière sur le travail accompli. — Nous espérons au reste que notre membre honoraire et ancien président voudra bien ne pas oublier complètement ses jeunes collègues et que nous le verrons encore à l'avenir honorer nos réunions de sa présence.

Nos meilleurs vœux et nos sincères félicitations vont à son successeur, M. Pulfer. Nous connaissons assez ses capacités et ses qualités de caractère et d'intelligence pour être sûrs que l'école forestière fait en lui une excellente acquisition. Nous espérons que ses nouvelles fonctions lui procureront pleine et entière satisfaction. Le président, *E. Muret.*

## COMMUNICATIONS.

### **Le sapin à écorce épaisse.**

M. Badoux déclare que cette variété est rarissime. Il en existe (ou existait) un très bel exemplaire dans les sapinières dépendant du service de l'Ecole forestière près de Celles-sur-Plaine (Vosges) dans la parcelle 12 de la 3<sup>e</sup> série de la forêt domaniale des Elieux (Meurthe et Moselle). C'était un assez grand arbre de 40 à 50 centimètres de diamètre, dont l'écorce ressemblait étonnamment au rythidome épais et crevassé d'un vieux pin sylvestre. Je l'ai fait voir à de nombreuses promotions de l'Ecole forestière lors de leurs tournées d'aménagement. En ce moment la parcelle 12 de la 3<sup>e</sup> série de la forêt des Elieux se trouve en toute première ligne, à quelques centaines de mètres des tranchées allemandes et de La Chapelotte dont les „communiqués“ de guerre nous ont souvent entretenus. Je crains bien de ne plus jamais revoir le „sapin à écorce de pin“ de la forêt des Elieux. Mon collègue, M. Guinier, à qui j'avais signalé cet arbre, en a fait récolter, il y a quelques années, des graines qui ont été semées en pépinière en vue d'observer si la curieuse particularité en question sera héréditaire. *G. Huffel.*

(Revue des Eaux et Forêts, 1917, n° 6.)